

Liste des délibérations examinées lors du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 20 JANVIER 2025

ADMINISTRATION GENERALE		
FINANCES LOCALES		
Délibération 041-001-2025	Soutien aux Mahorais touchés par le cyclone Chido	ADOPTÉE
Délibération 041-002-2025	Demande de DETR/DSIL 2025 pour l'opération « Mise en place de la télérelève pour les compteurs d'eau »	ADOPTÉE
Délibération 041-003-2025	Demande de DETR/DSIL 2025 pour l'opération « Réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Haut Midi à Saint-Laurent-Nouan »	ADOPTÉE
Délibération 041-004-2025	Demande de DETR/DSIL 2025 pour l'opération « Réalisation d'un aménagement cyclable sécurisé entre Vineuil et Chambord et un chaucidou rue du Gué à Mont-près-Chambord »	ADOPTÉE
URBANISME		
Délibération 041-005-2025	Attribution du marché relatif à la modification de documents d'urbanisme pour la Communauté de communes du Grand Chambord	ADOPTÉE
DOMAINE ET PATRIMOINE		
Délibération 041-006-2025	Cession de l'ensemble immobilier situé 56 route des Grotteaux à Mont-près-Chambord à la société SARL IMO.TER (ou toute société s'y substituant dans le cadre de cette transaction)	ADOPTÉE
FONCTION PUBLIQUE		
Délibération 041-007-2025	Instauration du Forfait mobilités durables	ADOPTÉE
Délibération 041-008-2025	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel 2023-2029 - Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher	ADOPTÉE
INSTITUTION ET VIE POLITIQUE		
Délibération 041-009-2025	Dépôt du programme d'actions du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) Grand Chambord 2025-2028 auprès de la Région Centre-Val de Loire.	ADOPTÉE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Délibération 041-010-2025	Annulation de la délibération n°041-054-2022 du 23/05/2022 – Vente de la parcelle AC n°215p située sur la ZA du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SARL RA2D Maçonnerie	ADOPTÉE
Délibération 041-011-2025	Cession de la parcelle AC n°255 située sur la ZA du Noyer Goujon à Montlivault au profit de la SASU SVDI	ADOPTÉE
Délibération 041-012-2025	Demande de subvention dans le cadre du fond partenarial économie de proximité	ADOPTÉE
RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT		